

Évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence

École : **Saint-Louis (L'Assomption)**

Année scolaire : **2015-2016**



**Pour un milieu
sain et sécuritaire**

Rappel des préoccupations identifiées pour l'année scolaire

Au regard des manifestations de violence (basé sur l'analyse (portrait) de l'école)

- Intimidation
- Violence verbale
- Cyberintimidation

Au regard du facteur de protection de l'école le moins présent (basé sur l'analyse (portrait) de l'école)

- Implication et collaboration des parents

Quels moyens ont été mis en place dans le but de travailler sur les préoccupations identifiées

- Ateliers en classe afin de s'assurer que les élèves comprennent la distinction entre violence, intimidation, conflits, etc.
- Déployer un programme de résolution de conflits
- Engagement de l'école face à la violence et l'intimidation (par exemple signature de la déclaration d'engagement)
- Consulter les élèves pour le choix d'activités à déployer
- Améliorer l'aménagement de la cour d'école
- S'assurer d'une surveillance adéquate des lieux
- S'assurer que le comité sain et sécuritaire se rencontre régulièrement
- S'assurer que le code de vie est cohérent et que son application est bien comprise par les membres du personnel
- Impliquer les parents dans les activités de l'école
- Envoyer aux parents le plan de lutte de l'école
- Travailler avec les partenaires de la communauté en lien avec les thématiques de violence, intimidation, cyberintimidation.
- Instaurer un système de communication efficace pour rejoindre les parents.

L'impact des moyens mis en place

Chez le personnel:

- Modification de la façon d'intervenir du personnel; - Connaissance des interventions de l'école;
- Utilisation des bons termes (violence, intimidation, conflit); - Respect de la confidentialité;
- Implication dans les moyens de prévention.

Chez les élèves:

- Les élèves ont dénoncé davantage les situations de violence ou de d'intimidation;
- L'attitude des élève a changé; - Les élèves utilisent des stratégies de résolution de conflit;
- Le nombre de conflit a diminué; - Les élèves ont acquis de meilleures habiletés sociales.

Dans nos relations avec les parents :

- Meilleure communication entre l'école et les parents;
- Les parents reconnaissent mieux les manifestations de violence ou d'intimidation;

Dans nos relations avec les partenaires:

- Meilleure communication et collaboration avec les partenaires (polices, CSSS, organismes);
- Travail en complémentarité selon les rôles et responsabilités de chacun



Recommandations et commentaires

Le système "permis de conduite" en lien avec notre code de vie a un impact positif sur le comportement des élèves. Nous constatons une baisse significative de la violence physique et verbale. Les parents sont informés plus rapidement des interventions en lien avec le comportement de leurs enfants et peuvent intervenir en collaboration avec l'école. Il est donc à maintenir, tel quel.

- Maintenir la collaboration des intervenants de la communauté (policiers jeunesse, maison des jeunes, justice avenue alternative, CISSS...) lors de situations plus particulières.
- Tous les élèves de l'école ont appris le programme de résolution de conflits (Vers le pacifique). Il est essentiel de poursuivre les animations aux élèves du premier cycle.

Violence

Toute manifestation de force (de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle), exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Source : LIP, art. 13,1.1

L'intimidation est une forme de violence

Lorsqu'une personne pose des gestes de violence envers une autre, (par exemple : pousser, traiter de noms, insulter, etc.) et que les quatre critères suivants sont présents, il s'agit d'intimidation.

- 1) Il doit y avoir des gestes négatifs répétitifs et constants contre la victime.
- 2) Il doit y avoir un déséquilibre de force entre la victime et l'intimidateur créant une inégalité des pouvoirs, que ce soit réel ou perçu.
- 3) Il doit y avoir une différence dans les émotions ressenties par l'intimidateur et par la victime.
- 4) Il doit y avoir une intention ou non de faire du tort.

Source : Adapté de *L'Intimidation* par W.Voors, 2003

Ressources :

Site web « Pour un milieu sain et sécuritaire » : <http://sainetsecuritaire.csaffluents.qc.ca>

Brochure « L'intimidation c'est de la violence, des pistes pour les parents » :
<http://www.csaffluents.qc.ca/spip.php?article904>

